

SPLASH - EPISODE 35
“Faut-il construire des prisons ?”

GENERIQUE

ETIENNE

Bienvenue dans Splash, le podcast qui jette un pavé dans la mare de l'économie. Je suis Etienne Tabbagh, professeur d'économie à Marseille, et deux fois par mois, je m'attaque franco, avec ma consœur Laureen Melka, professeure à Lille, à des questions économiques qui dérangent. Ici, pas de théories fumeuses. On part à la rencontre des individus qui font l'économie contemporaine.

Bref, cette émission, c'est comme la montagne Sainte-Victoire dans l'arrière-pays provençal, que d'efforts pour grimper jusqu'en haut, mais quelle belle récompense à la fin ! Bonjour Laureen !

LAUREEN

Bonjour Etienne !

ETIENNE

Laureen, nous sommes tous les deux enseignants au lycée, et nous sommes au cœur de la phase de la mise en place délicate de la réforme du lycée et du Bac.

LAUREEN

Et ça provoque beaucoup de remous dans les établissements scolaires, car c'est l'occasion - entre autres pour le ministère de l'Education nationale - de supprimer des postes d'enseignants.

ETIENNE

Beaucoup de ministères sont touchés par ces suppressions d'emplois prévus dans le budget 2019 de l'Etat, sauf le ministère des armées, celui de l'Intérieur, et celui de la Justice. C'est une bonne nouvelle pour ces trois ministères, surtout pour celui de la Justice qui voit ses fonds alloués par l'Etat augmenter de 4,5% en 2019. Et en regardant un peu plus près, on se rend compte

que les nouveaux crédits seront surtout affectés à l'administration pénitentiaire.

LAUREEN

Car la situation dans les établissements pénitentiaires est très tendue. Avec un chiffre qui pose problème : une surpopulation carcérale d'environ 118%. C'est-à-dire que le nombre de détenus est supérieur de 18% au nombre de places prévues dans les prisons.

ETIENNE

Au 31 décembre 2018, on comptait en France 71 000 détenus pour seulement 60 000 places selon l'Observatoire Internationale des Prisons. Et cette surpopulation se concentre essentiellement dans les maisons d'arrêt, avec une surpopulation carcérale de 140%.

LAUREEN

Pour précision, les maisons d'arrêt sont les établissements pénitentiaires pour les personnes prévenues en détention provisoire (c'est-à-dire celles et ceux qui sont en attente de jugement), et pour toutes les personnes condamnées à des peines d'emprisonnement inférieures à 2 ans. En gros, on entasse les présumés innocents et les petits délinquants.

VIRGULE-SON

https://www.youtube.com/watch?v=x8Rng_z9xEI

I, de 0:11 à 0:20

ETIENNE

Et cette surpopulation carcérale est un grave problème à plus d'un titre : c'est une violation des droits des détenus selon la Cour Européenne des Droits de l'Homme ; et c'est une source de tensions et de violence entre détenus, et aussi entre détenus et agents de surveillance. Il suffit d'écouter l'excellent podcast américain Ear Hustle, qui est co-animé par des détenus qui racontent leur quotidien dans le centre pénitentier de San Quentin en Californie.

VIRGULE-SON

Générique de Ear Hustle

LAUREEN

Il faut donc agir, et la solution la plus simple qui vient à l'esprit, c'est qu'il faut construire de nouvelles prisons !

ETIENNE

Oui, mais est-ce que c'est une si bonne idée ? Notamment d'un point de vue économique ? Et bien ce n'est pas si sûr...

VIRGULE-TITRE

Faut-il construire plus de prisons ?

VIRGULE-SON

2 ou 3 extraits de JT où le/la ministre de la Justice annonce des mesures de construction de prisons

ETIENNE

Évidemment, de nombreux gouvernements se sont attelés à la tâche. Car la surpopulation des prisons est un mal chronique en France, depuis les années 1980. Et c'est ainsi que sont apparus le plan Chalandon en 1988 pour construire 13 000 places DING ; le programme dit de "13 200 places" concocté en 2002 DING ; le dispositif d'accroissement de 3000 places en 2004 DING ; la loi de programmation de 2012 avec 6500 places en plus DING ; et enfin dernier en date, la loi de programmation de 2018 qui prévoit la création de 15 000 places d'ici 2027 DING. Et les gouvernements successifs ont décidé de recourir au privé pour être, selon eux, plus efficaces dans la construction et la gestion de ces nouveaux établissements pénitentiaires. Et c'est le plan Chalandon de 1988 qui initie de grand tournant, avec un recours désormais systématique à ce qu'on appelle la "délégation de services". Pour nous expliquer ce que c'est, Laureen, tu as mené une interview à Lille avec un sociologue spécialiste de la question.

LAUREEN

Oui, avec Grégory Salle, chargé de recherche au CNRS, installé à Lille, alors on a fait l'interview dans un café, ce qui peut expliquer quelques bruits de fond. Il nous explique le tournant du plan de 1988.

1 GRÉGORY SALLE

0:14 (partie 2)

On est au moment de la cohabitation en 86-87, et à la suite d'une bataille politique un peu oubliée mais assez intense, le ministre de la Justice de l'époque, Albin Chalandon, réussit à faire passer un programme, ensuite validé par le gouvernement socialiste qui suivra en 88, qui finit par s'appeler le programme "13 000 places". Au début, il y en avait plus. 13 000 nouvelles places de prisons, qui met en place une gestion qu'on appelle "déléguée", ça veut dire quoi, ça veut dire mixte parfois. ça veut dire qu'on transfère un certain nombre de compétences de gestion carcérale ordinaire au secteur privé. Une gestion, ça veut dire quoi, ça veut dire gérer la nourriture, le nettoyage, la blanchisserie, la maintenance, la cantine pénitentiaire, là où les détenus font leurs achats en plus, etc.

ETIENNE

L'idée est simple pour le gouvernement : l'administration et la bureaucratie seraient incompétents ou inefficaces pour gérer correctement ces services que des entreprises privées peuvent prendre en charge. Évidemment, tout n'est pas délégué au privé, car l'État continue d'exercer ce qu'on appelle le "noyau dur" des établissements pénitentiaires, à savoir la surveillance, la direction, le greffe, et aussi la santé, même si on a essayé de déléguer la santé pendant quelques temps, mais c'est revenu dans le giron de l'État.

LAUREEN

Mais pour tout le reste, l'idée est de faire des économies. En faisant des appels d'offre sur ces délégations, pour mettre en compétition des entreprises.

ETIENNE

Compétition qui devrait faire baisser les prix. Et c'est pour ça que Grégory Salle parle de "marchandisation" d'une partie des activités des établissements pénitentiaires, même si tout n'est pas privatisé. Aujourd'hui, on aurait environ 75 établissements en délégation de service, sur 185 établissements pénitentiaires en tout en France.

LAUREEN

Et, est-ce que ça marche ?

ETIENNE

On a quelques indices qui pourraient nous faire penser que ce n'est pas une si bonne affaire pour l'Etat. J'ai interviewé Marie Crétenot dans les locaux de Nouvelles Écoutes, elle est juriste et travaille pour l'Observatoire Internationale des Prisons, et nous donne un exemple de mauvaise affaire de délégation de services.

2 MARIE CRETENOT

19:32

Par exemple, sur le développement de la formation professionnelle, ils avaient des fonds fournis par l'Etat, et des fonds européens en partie, et on s'est rendu compte qu'une heure de formation professionnelle en gestion déléguée coûtait bien plus cher qu'une heure de formation en gestion publique. Ce qu'ils facturaient à l'Etat était plus important, et ils ont des objectifs à tenir en heure de formation à dispenser, pas tellement en termes de qualité, mais en heures simplement quantitatives, et ils provisionnaient en fait dans leurs..., quand ils soumettaient des appels d'offre, le paiement des pénalités éventuelles. Donc finalement, même quand ils ne remplissaient pas les objectifs, ils avaient déjà provisionné la sanction.

ETIENNE

Petite explication : si les entreprises ne respectent pas les termes du contrat signé avec l'Etat, par exemple

pour fournir un certain nombre d'heures de formation, alors l'Etat peut les sanctionner. Sauf que dans certains cas, comme l'explique Marie Crétenot, il semblerait que les sanctions soient déjà prévues dans les comptes des entreprises, qui réalisent des profits malgré tout. Tout ça veut tout simplement dire que les sanctions ne sont pas très dissuasives, et que ces entreprises se permettent de ne pas forcément respecter les termes du contrat. En gros, pour que ce genre de contrat fonctionne entre l'Etat et des entreprises privées, il faut que les contrôles soient réguliers, et les sanctions sévères. Sauf que...

3 MARIE CRETENOT

23:02

L'administration pénitentiaire assurait mal le contrôle de l'exécution des prestations. Donc il y a eu la Cour des Comptes qui a soulevé ça. Évaluer la performance de ces entreprises était extrêmement compliqué puisque l'administration n'assurait pas le contrôle des objectifs quantitatifs. Ça s'est amélioré, il y a eu 2 rapports de la Cour des Comptes, ils ont créé au sein de l'administration pénitentiaire un bureau spécifique chargé de gérer ces relations avec le privé, et en même temps de contrôler, mais il n'y a pas d'analyse poussée du public, et à nouveau il n'y a aucun document transmis au Parlement pour qu'il exerce leur contrôle là-dessus, et chaque année dans l'examen des données budgétaires, c'est un domaine qui échappe complètement au regard du Parlement, qui ne le demande pas non plus. C'est jamais soulevé au moment des débats.

LAUREEN

Ah oui, donc on a en réalité très peu de chiffres pour estimer l'efficacité des délégations de services.

ETIENNE

Exactement, et c'est pour ça qu'il faut rester prudent ici dans l'analyse. En théorie, ce pourrait être une bonne affaire. Car on confie une activité à une entreprise spécialiste en la matière, qui sait comment

faire, c'est l'effet d'apprentissage, et qui organise sa production de manière optimale entre plusieurs sites de production, ce sont les économies d'échelle. Mais en pratique, tout dépend de l'intelligence de l'Etat pour négocier correctement les contrats de délégation et pour surveiller la bonne application des contrats.

LAUREEN

Ce qui est curieux, c'est qu'on a eu recours à la délégation car on pensait l'Etat trop bureaucratique, ou mal organisé. Mais quand on regarde la situation des prisons, on se rend compte que si l'Etat continue de mal faire son boulot en tant que "donneur d'ordres", on aboutit quand même à la situation économique problématique qu'on voulait éviter au départ.

ETIENNE

Exactement, et c'est l'un des angles morts de la pensée néo-libérale. Même si on délègue, on externalise certaines tâches de l'Etat, son rôle reste fondamental pour la bonne marche des affaires.

LAUREEN

Jetez l'Etat par la porte en théorie, et il revient en pratique par la fenêtre.

ETIENNE

Pour conclure sur ce point, on ne peut ni condamner ni applaudir définitivement ce dispositif. Il est possible que certaines délégations soient une vraie source d'économie pour l'Etat, et d'autres, non. Il faudrait voir au cas par cas.

ETIENNE

Mais ce n'est pas tout, car à partir de 2004, les gouvernements passent à la vitesse supérieure dans l'extension du domaine marchand avec les PPP.

LAUREEN

Les fameux Partenariats Publics-Privés !

ETIENNE

Ceux-là même, on parle d'ailleurs de PPPP, de Partenariats Publics-Privés pénitentiaires. Et ces PPPP ont été utilisés pour la première fois en France en 2004, pour construire des prisons. Grégory Salle nous en explique le principe.

5 GRÉGORY SALLE

7:33 (partie 2)

Là où ça change par rapport à la gestion déléguée classique, c'est que c'est un système de loyer. En fait, évidemment, construire des prisons, ça coûte très cher, donc pour éviter de s'endetter fortement à court terme, et dans un contexte dit de crise avec plein de guillemets, en fait d'assèchement des finances publiques, on a donc recouru à cette technique qui permet de différer l'endettement dans le temps en réalité. Que se passe-t-il ? Il se passe qu'une entreprise privée, l'entreprise qui est en tête dans ce secteur, c'est Bouygues, c'est intéressant car c'est une entreprise qui avait raté le coche dans les années 80 et qui s'est fortement rattrapé au moment des PPP, donc Bouygues en tête, mais il y a aussi Vinci, Eiffage. Et bien en fait, l'Etat loue à ces entreprises privées qui sont propriétaires du bâtis pendant un période qui est en général de 25 à 30 ans, loue la prison, paie donc un loyer, et récupérera, disons dans une trentaine d'années, la prison.

LAUREEN

Donc pour résumer, soit l'État construit lui-même des prisons, il s'endette, et il doit ensuite payer les mensualités pour rembourser la somme empruntée ; soit il confie le coût de construction de ces prisons à des entreprises sous la forme des PPP, et il paie ensuite un loyer. Donc ça n'est rentable pour l'Etat que si le loyer payé à l'entreprise est inférieur aux mensualités qu'il aurait eu à payer s'il s'était endetté. Alors Etienne ? Dans cette comparaison entre loyer et mensualités de remboursement, ça donne quoi ?

ETIENNE

Et bien là aussi, on n'a pas les chiffres complets, car les contrats restent secrets, encore une fois. Mais la Cour des Comptes a révélé une information très inquiétante à ce propos.

6 GRÉGORY SALLE

3:58 (partie 3)

L'estimation des coûts sur lesquels s'est engagé l'Etat à l'égard du secteur privé, est d'au moins 5 milliards d'euros, une fois que tous les loyers ont été remboursés jusqu'à une échéance qui est de 2040, 2036 / 2040. Et ce qu'elle montre aussi, c'est que la part des dépenses immobilière de l'administration pénitentiaire pour ces PPP est tout à fait disproportionnée, puisque ce serait à 15% des places dans ces PPP qui sont peu nombreuses mais qui sont de grosses prisons, avec de nombreuses places, alors qu'ils absorberaient 40% des dépenses immobilières de l'administration pénitentiaire.

LAUREEN

Ces PPP, c'est donc 15% des places de prisons, mais 40% du budget immobilier. Clairement, y a un problème. Ces PPP alourdissent les comptes de l'Etat, au lieu de les alléger. Mais pourquoi on a fait ça alors ?

ETIENNE

Deux raisons principales. Premièrement, ces prisons en PPP ont été construites très rapidement, et c'est exactement ce que recherchent les gouvernements ! Ils veulent montrer qu'ils sont réactifs. Mais le problème, c'est que lorsque vous êtes pressé et que vous menez une négociation, vous êtes celui qui allez faire le plus de concessions, car vous voulez rapidement que les travaux s'engagent. Et il est possible que les concessions aient été beaucoup trop favorables aux 4 entreprises qui ont gagné ces contrats : à savoir Bouygues, Spie Batignolles, Eiffage et Vinci. Juste un autre chiffre de la Cour des Comptes et qui fait froid dans le dos, les deux nouveaux tribunaux de grande instance de Paris et de

Caen, construits en PPP, représentent 29% du budget total de l'immobilier du ministère de la Justice, alors que ce ministère doit gérer 732 sites. Donc ces 2 sites sur 732 représentent un peu moins d'un tiers du budget.

LAUREEN

Bah tu as vu la tête du TGI de Paris, on comprend la facture ! Et la deuxième raison du recours au PPP ?

ETIENNE

C'est une raison purement comptable. Il faut savoir que les loyers payés ne sont pas considérés comme de la dette. Donc ça donne l'impression que les pouvoirs publics ne sont pas endettés en ayant recours aux PPP, alors qu'ils doivent payer des loyers très élevés.

LAUREEN

Donc les PPP sont un échec complet ?

ETIENNE

Oui, et ce n'est pas moi qui le dit, c'est la Cour des Comptes qui l'a répété à 3 reprises dans ses 3 rapports publiés sur ce sujet depuis 2014.

LAUREEN

Ok, cette politique de construction de nouvelles prisons coûte de plus en plus cher. Et pourtant, ça ne permet pas de supprimer la surpopulation carcérale, comment ça se fait ?

ETIENNE

Tout simplement car il y a de plus en plus de détenus en France. Ce nombre augmente aussi vite que le nombre de places créées.

LAUREEN

Y a-t-il une hausse de la criminalité ou de la délinquance en France ces dernières années ?

ETIENNE

Et bien même pas. Aucun chiffre ne le montre. Les homicides ont par exemple été divisés par deux entre 2006 et 2018. Autre exemple : la délinquance. Prenons l'enquête la plus récente de victimisation, celle de 2017.

LAUREEN

Juste pour expliquer, une enquête de victimisation n'enregistre pas le nombre de plaintes, car tout le monde ne porte pas plainte. Il s'agit donc d'interroger directement un panel représentatif de Français et Françaises sur les faits qu'ils ont subi, qu'ils aient ensuite porté plainte ou non par la suite. Par exemple, comment ont évolué les vols de voitures d'après cette dernière enquête ?

ETIENNE

-58% depuis 2006.

LAUREEN

Les vols de 2-roues ?

ETIENNE

-42% depuis 2006.

LAUREEN

Les cambriolages de résidences principales ?

ETIENNE

Là, ça augmente, +35% depuis 2006.

Kkkkkkknnqqnb

LAUREEN

Les vols avec violences physiques ?

ETIENNE

-42% depuis 2006.

LAUREEN

Les menaces ou injures ?

ETIENNE

C'est stable.

LAUREEN

Les violences physiques hors ménages ?

ETIENNE

-13%

LAUREEN

Oui, donc dans l'ensemble, c'est plutôt à la baisse, même si ça dépend des catégories. Toujours est-il que ça n'explique pas du tout la hausse de la population carcérale. Mais alors, ça vient d'où le problème ?

ETIENNE

Écoutons Marie Crétenot, elle nous livre LA clé qui permet de comprendre la récurrente surpopulation carcérale en France.

7 MARIE CRETENOT

8:39

*Tout est un mécanisme simplement de politique pénale, avec aussi parallèlement une tendance législative des politiques à accroître le périmètre de la justice pénale. Un certain nombre d'infractions ont été créés, par exemple l'occupation devant un hall d'immeuble, la mendicité dite agressive, tout ça, c'est des délits qui ont été créés ces dernières années, et ça ne cesse de s'amplifier, notamment aussi la question des transports aujourd'hui. **Fin de la réplique secrète.***

ETIENNE

Et l'augmentation du nombre de délits qui peuvent conduire à des peines d'emprisonnement ferme ne s'arrête pas là et continue en 2019. Avec la fameuse et très contestée loi dite "anti-casseur". Selon le texte adopté par l'Assemblée Nationale le 5 février 2019, dissimuler tout son visage ou une partie de son visage sans motif légitime aux abords d'une manifestation est passible d'une peine d'emprisonnement d'un an. Sans oublier l'article 2, qui prévoit une peine de 6 mois de prison pour toute personne interpellée pendant une

manifestation alors qu'elle était interdite de manifestation.

VIRGULE-SON

Pablo Mira, de 1:05 à 1:14

<https://www.youtube.com/watch?v=AwKLUhXoP>

6E

ETIENNE

Tout ça pour dire que la prison est devenue ces dernières décennies la principale réponse pénale de la justice française. Et c'est cette inflation de lois répressives qui alimente les prisons de nouveaux détenus. Prenons juste un exemple : les délits routiers. Depuis la loi Perben de 2004, conduire sans permis est désormais passible d'un an de prison ferme. Ajoutez à cela le recours de plus en plus systématique aux comparutions immédiates à partir de 2007, qui accélèrent les décisions de justice, tout en réduisant les possibilités de se défendre, alors vous obtenez le chiffre suivant : en 2011, on compte 8 000 individus qui ont été condamnés à de la prison ferme pour conduite sans permis.

LAUREEN

On peut tout de même reconnaître que les accidents mortels de la route ont fortement diminué en 15 ans.

ETIENNE

C'est vrai, mais cette diminution a commencé dans les années 80, bien avant la loi Perben. Et est-ce vraiment la meilleure réponse pour espérer une meilleure conduite de la part de ces individus ? Ce n'est pas sûr car ces peines courtes d'emprisonnement ont des effets dévastateurs sur la vie des individus. C'est ce que nous rappelle Marie Crétenot.

8 MARIE CRETENOT

43:32

L'autre aspect, c'est que, en prison, on aggrave la situation des personnes. Si elles avaient un logement,

généralement elles l'ont perdu. Un travail, elles l'ont perdu. Beaucoup ont des problèmes de qualifications. C'est des parcours de vie complètement cabossés, donc ils cumulent les problématiques, ils ont un rapport compliqué aux institutions, ils peuvent avoir un rapport aussi compliqué à l'éducation nationale.

ETIENNE

C'est toute l'absurdité du système français. On multiplie les délits qui entraînent les peines courtes, dans les maisons d'arrêt. Sauf que ce sont justement les établissements qui proposent le moins d'accompagnement, que ce soit psychologique, social, ou professionnel. Quelques mois en prison suffisent largement à fragiliser des situations précaires, mais on ne propose aucun outil à ces personnes-là pour remédier aux causes de leurs problèmes.

LAUREEN

Si on te suit bien, Etienne, en toute logique, ça veut dire que ces personnes fragilisées sont susceptibles de commettre de nouveaux méfaits comme voler, conduire sans permis, etc. On aborde ici la question de la récidive.

ETIENNE

Oui et les chiffres de récidive sont très mauvais en France. D'après une étude de 2011 de Kensey et Benaouda, le taux de récidive, toute peine confondue, pour les sortants de prison est de 59% en France dans les 5 ans qui suivent la sortie de prison.

9 MARIE CRETENOT

7.00

Et par ailleurs, il y a aussi une tendance, on n'arrête pas de dénoncer les courtes peines, en mettant en avant et à juste titre que ce sont des peines très désocialisantes et que finalement, on a juste le temps de casser la situation de la personne, socialement, économiquement, personnellement, et on n'a pas le temps de reconstruire quoi que ce soit. Une personne qui est incarcérée par exemple pour 6 mois ne va voir

peut-être qu'une fois un conseiller de probation, y a pas de projet mis en place, et c'est des sorties sèches, les personnes sortent sans accompagnement, donc tout ça est générateur de récidive et crée aussi des phénomènes de va-et-vient. On va retrouver les mêmes personnes devant la justice.

ETIENNE

Résumons un peu la situation.

=> La France a fait le choix depuis les années 1980 de recourir très majoritairement à l'outil de la prison comme réponse à la criminalité et à la délinquance. Tout en élargissant les situations qui sont passible de peine d'emprisonnement ferme. La France construit donc régulièrement de nouvelles prisons, tout en essayant de réduire la facture en ayant recours au secteur privé, avec délégation de services dans un premier temps et partenariats public-privé dans un deuxième temps. Choix sans doute peu judicieux dans le premier cas, et très sûrement catastrophique dans le second.

=> Conséquence immédiate DING ou COUP DE MARTEAU TRIBUNAL : la facture de l'incarcération est de plus en plus lourde dans le budget de la justice. Ce qui laisse beaucoup moins d'argent pour les autres domaines du ministère de la justice, d'où des effectifs en nombre trop faible pour traiter des dossiers de plus en plus nombreux, car le nombre de délits inscrits dans la loi augmentent.

DING ou COUP DE MARTEAU TRIBUNAL

=> Comme la justice est confrontée à des moyens insuffisants, les délais s'allongent, ce qui augmente le nombre de détentions provisoires dans les maisons d'arrêt, c'est-à-dire tous ceux qui sont en attente de jugement. On décide alors d'accélérer le processus avec des comparutions immédiates, mais cette méthode accroît le nombre d'incarcérations rapides sans véritablement garantir une justice pour les accusés. Donc encore plus de gens en prisons.

=> Autre conséquence du tout-prison en France, DING ou COUP DE MARTEAU TRIBUNAL, il y a moins d'argent pour les autres sanctions possibles, ce qu'on

appelle les mesures de probations, comme les bracelets électroniques, les travaux d'intérêt général, les sursis avec mise à l'épreuve, des stages de citoyenneté, l'hébergement dans des structures associatives. Et surtout moins d'argent dans l'accompagnement de toutes ces personnes condamnées. Ces dispositifs ont parfois été développés, notamment avec la loi Taubira de 2014. Car cet accompagnement semble indispensable pour éviter de nouvelles condamnations à l'avenir, comme nous l'explique Marie Crétenot.

10 MARIE CRETENOT

37:44

La prison aggrave finalement l'essentiel des facteurs de commission d'infractions, et ne règle rien pour qqun les problématiques qui sont posées. Le meilleur moyen de favoriser une sortie de délinquance, c'est de résoudre en fait les difficultés auxquelles est confrontée la personne. Ça peut être des difficultés d'ordre social, économique. Ça peut être des problèmes liés à des conduites addictives, ou des problèmes, par exemple de rapport à la violence. Ça, ça peut se travailler en milieu ouvert, avec une intervention spécifique sur cette question-là, de manière rapprochée. Mais la prison est un milieu violent. Donc on va mettre des personnes qui ont un problème avec la violence dans un milieu violent, en général ça ne règle pas la situation. Par ailleurs, dans tous les pays, et en France particulièrement, y a la question du respect de la dignité des personnes en détention, et des conditions de détention, et des droits. Notamment en termes de conditions de détention, y a des condamnations régulières sur le fait des traitements faits à la personne qui est dégradant. On ne respecte pas les droits fondamentaux, on incarcère des personnes parce qu'ils n'ont pas respecté la loi et le droit des autres, et eux ils sont soumis à une expérience où leur droit va être bafoué de manière régulière. En matière de respect des institutions, et de sens que ça a, tout ça questionne beaucoup.

ETIENNE

Continuons le raisonnement. Faute d'un accompagnement soutenu, le taux de récidive est donc élevé, ce qui oblige la France à construire de nouvelles prisons. Donc l'argent continue d'être fléché vers les établissements pénitentiaires, et non vers les services de justice ou d'accompagnement. Donc les délais s'allongent car les juges sont débordés, donc les détentions provisoires sont encore plus nombreuses. Les maisons d'arrêt sont surchargées, donc il faut construire de nouvelles prisons, etc., etc., etc...

La passion française pour la prison est une fuite en avant, un cycle infernal qui se nourrit lui-même depuis presque 40 ans, sans en voir le bout. Dans les faits, la politique répressive par la prison ne résout ni la surpopulation carcérale, ni le cycle de délinquance des personnes moulinées par ce système.

LAUREEN

Et on connaît un peu le profil de ces personnes régulièrement incarcérées dans ces maisons d'arrêt ?

ETIENNE

Un sociologue, Didier Fassin, a mené une enquête ethnographique dans l'une d'entre elle entre 2009 et 2013, en suivant le parcours pas à pas de ces individus condamnés à des courtes peines. Le tout est raconté dans son ouvrage *L'Ombre du Monde* publié en 2015. Et le profil est très net, ce sont avant tout des jeunes hommes, précaires, et issus des minorités racisées. Et il essaie de comprendre pourquoi sans se voiler la face. Tout d'abord, en début de chaîne, ce sont ces individus-là qui sont davantage contrôlés. C'est confirmé par une enquête de 2017 du Défenseur des droits, où les jeunes hommes qui sont perçus comme arabes/maghrébins ou noirs ont une probabilité 20 fois plus élevée d'être contrôlés que les autres. Ensuite, face au juge, les personnes qui se présentent moins bien, qui parlent moins bien, qui sont moins bien défendus sont davantage condamnés à des peines de prison ferme selon les observations de Didier Fassin. D'après son enquête, il semble que la justice française, dans son ensemble, soit très stigmatisante et discriminante.

LAUREEN

Le tableau d'ensemble que tu nous décris est très sombre Etienne, il n'y a vraiment aucune lueur d'espoir dans la politique judiciaire ?

ETIENNE

Alors, 2 nouvelles en 2018 qui semblent montrer un fléchissement du tout-prison. Tout d'abord, le gouvernement a annoncé une mise à l'écart de l'option des PPP pour les nouvelles prisons. On attend encore la confirmation de ce tournant. Et deuxième nouvelle intéressante, la ministre de la Justice voudrait éviter les peines de prison inférieures à 6 mois, et privilégier les mesures probatoires pour les personnes concernées.

Pour conclure, j'aimerais insister sur deux points :

- tout d'abord, je suis frappé du manque de chiffres et de statistiques sur l'économie des prisons. On ne connaît pas les contrats signés avec les entreprises. Il y a très peu d'évaluations des différentes mesures prises. Comment voulez-vous mener des politiques publiques pertinentes sans avoir la moindre évaluation correcte et précise de tout ce qui a été fait auparavant ?
- ensuite, derrière la question technique et économique de la construction des prisons se cache en fait une question éminemment politique. Et c'est ce que montrent à peu près tous les épisodes de Splash : sur le nucléaire, sur la vidéo-surveillance, sur le cannabis, sur les autoroutes, sur le handicap, sur l'immigration. Si on suivait la logique purement économique, les politiques publiques seraient bien différentes en la matière.

Juste quelques derniers éléments pour terminer cet épisode. Selon les chiffres dont on dispose, et relayés par Marie Crétenot :

- en moyenne, le coût de l'emprisonnement en France, c'est 104€/jour et par détenu
- le coût du placement sous surveillance électronique avec accompagnement, c'est environ 20€/jour/personne.

- le coût d'un hébergement dans une structure associative, environ 30€/personne/jour.

Il ne faut pas se priver de réfléchir à une politique pénale globale, dans laquelle la prison n'est pas la seule réponse. Ce n'est qu'un outil parmi d'autres, et sans doute pas le meilleur dans un certain nombre de cas, pour des raisons économiques, pour des raisons sociales, et aussi et surtout pour des raisons de sécurité.

OUTRO (ETIENNE)

Rendez vous au prochain épisode de Splash pour jeter un pavé dans la mare, rien de mieux pour se muscler les idées !

CRÉDITS

Splash est une émission d'Etienne Tabbagh

Animée et écrit avec Laureen Melka

produite par Nouvelles Écoutes.

Réalisée par Aurore Meyer Mahieu

Montée et coordonnée par Marine Raut

Mixée par Laurie Galligani

Pour vous pencher sur les études, les chiffres et références entendus dans l'épisodes, ils sont à retrouver dans la description de l'émission et sur le site de Nouvelles Écoutes en vous rendant sur la page de Splash.

Vous pouvez retrouver Splash sur twitter (Splash podcast tout attaché), et sur Instagram sous le même nom - splashpodcast sans espace.

Chers auditeurs et auditrices, n'hésitez pas, vous aussi, à nous poser des questions économiques dans les commentaires de l'émission sur Apple Podcast, et nous prenons toutes vos bonnes idées contre 5 étoiles ! À très vite.